

## **GROUPE D'EXPERTS DE LA FACILITATION (FALP)**

(Troisième réunion, Montréal, 12 – 16 février 2001)

### **Point 3 de**

**l'ordre du jour: Révision générale de l'Annexe 9 — Chapitres 2 et 3**

### **RÉVISION DES RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LA CARTE INTERNATIONALE D'EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT (ANNEXE 9, APPENDICE 5)**

(Note présentée par la Secrétaire)

#### **1. INTRODUCTION**

1.1 À sa deuxième réunion, le Groupe d'experts de la facilitation a fait observer, dans le cadre de son examen des dispositions de l'Annexe 9 relatives aux cartes d'embarquement/débarquement (cartes E/D), qu'il était également nécessaire de procéder à la révision et à la mise à jour de l'Appendice 5 compte tenu des changements constatés dans les exigences des États en matière de déclarations. En outre, les travaux entrepris récemment par le TAG-MRTD ont abouti à des modifications des spécifications relatives à la présentation des données d'identification dans les passeports et autres documents officiels de voyage lisibles à la machine; ces modifications devraient aussi être prises en compte dans un souci d'uniformité.

2. L'objet et la présentation de la carte E/D ainsi que les renseignements qui y sont exigés varient considérablement d'un État contractant à un autre. La normalisation, même au niveau régional, est une perspective intimidante compte tenu du fait que le formulaire s'applique à des passagers d'autres modes de transport en dehors de l'aviation civile, et du fait que l'organisme étatique qui demande ces données peut varier d'un État à un autre. De plus, comme la version du formulaire de chaque État n'est utilisée que dans cet État, l'incidence de ce manque de normalisation sur la facilitation des formalités de passage des frontières est relativement faible; c'est pourquoi les efforts de normalisation, bien que souhaitables pour la convenance des passagers, ne reçoivent pas une priorité élevée en ce moment.

3. Néanmoins, la plupart des formulaires E/D ont en commun qu'ils exigent des détails d'identification figurant dans la zone de lecture automatique d'un passeport ou autre document de voyage lisible à la machine. Au lieu de poursuivre la normalisation mondiale d'un formulaire papier, il est recommandé que l'OACI encourage les États contractants à mettre au point des systèmes de saisie de ces données à la machine à partir des documents de voyage et à stocker les renseignements dans des systèmes d'archivage informatisés, l'objectif final étant d'éliminer la nécessité de remplir manuellement des formulaires papier.

4. Dans cette perspective, il est proposé:
- a) de mettre à jour l'Appendice 5 suivant le modèle qui figure en pièce jointe à la présente note, en précisant les exigences relatives à certains détails du passeport (qui sont tous disponibles dans la zone de lecture automatique), complétés par quelques éléments de données statistiques que les différents États peuvent demander;
  - b) d'amender la norme 3.10 pour qu'elle dispose que seuls les renseignements exigés sur la carte E/D (et non pas la présentation de celle-ci) doivent être normalisés (cf. FALP/3-WP/5);
  - c) d'introduire une nouvelle pratique recommandée, qui remplacerait l'actuelle pratique recommandée 3.9 et qui se lirait comme suit:

*«Pratique recommandée.— Il est recommandé que les États qui exigent la collecte de renseignements d'identification auprès des passagers au départ ou à l'arrivée mettent au point des systèmes permettant la saisie électronique de ces renseignements à partir des documents de voyage lisibles à la machine.»*

## 5. SUITE À DONNER PAR LE GROUPE D'EXPERTS

- 5.1 Le Groupe d'experts est invité à examiner les propositions qui figurent au paragraphe 4 ci-dessus et à faire part au Secrétariat de ses vues concernant la possibilité de les adopter.

-----

## PIÈCE JOINTE

## APPENDICE 5. CARTE D'EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT

CARTE INTERNATIONALE D'EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT			
(En caractères d'imprimerie*)			
1. Nom:	.....	.....	.....
	...	...	...
	<i>Nom principal</i>	<i>Nom(s) secondaire(s)</i>	
2. Date de naissance:	.....	.....	.....
	·	·	·
	<i>année</i>	<i>mois</i>	<i>jour</i>
3. Nationalité:	.....		
	.....		
4. Document de voyage:	.....	.....	.....
	·	·	·
	<i>État</i>	<i>type de</i>	<i>numéro</i>
	<i>d'émission</i>	<i>document</i>	
5. Pour les passagers à l'arrivée:			
	port d'embarquement		
	ou		
	.....		
	Pour les passagers au départ: ...		
	port de débarquement		
6. (Autres données, demandées à l'option de l'État)			
6. a)	.....		
	.....		
6. b)	.....		
	.....		
6. c)	.....		
	.....		

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

\* S'applique aux langues utilisant l'alphabet latin.

– FIN –